

## **Part (%) de la surface du territoire artificialisée et surface artificialisée rapportée à l'habitant**

### **Définition de l'indicateur**

L'artificialisation des sols désigne le processus de transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement. L'étalement persistant des surfaces artificialisées restreint la disponibilité des surfaces à usage naturel, agricole et forestier, impacte la biodiversité (fragmentation des milieux naturels) et augmente les risques liés aux excès d'eau (imperméabilisation des sols).

Cet indicateur est composé de 2 sous-indicateurs :

- 1) Part (%) de la surface du territoire artificialisée
- 2) Surface artificialisée rapportée à l'habitant

### **Type d'indicateur**

Indicateur de pression

### **Jeu d'indicateur existant**

-

### **Échelle de renseignement**

Champagne-Ardenne et départements.

### **Objectifs et valeurs de référence**

### **Sources de données**

Fichier fonciers (DGFIP, fichiers fonciers de l'impôt) pour la partie surface cadastrée+ BD TOPO IGN pour la partie surface non cadastrée

### **Fournisseur de données**

SOeS

### **Fréquence d'actualisation**

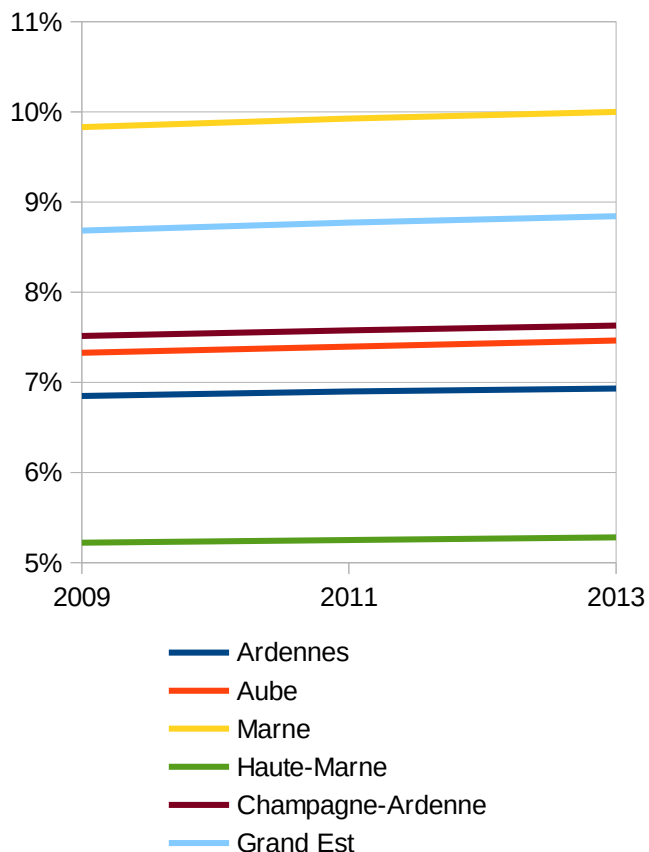
Environ tous les 2 ans.

### **Limites et précautions**

Différents outils sont disponibles pour évaluer la part de la surface du territoire artificialisée (Corine Land Cover, fichiers fonciers, Teruti Lucas). Ils peuvent donner des résultats sensiblement différents. Le choix a été fait ici de se baser sur les fichiers fonciers en complétant cette donnée par la prise en compte des surfaces non cadastrées (données IGN), non prises en compte dans les fichiers fonciers.

## Indicateur

Part (%) de la surface du territoire artificialisée  
Source : SoeS (d'après fichiers fonciers et BD Topo)



	2013
Ardennes	6,9 %
Aube	7,5 %
Marne	10 %
Haute-Marne	5,3 %
Champagne-Ardenne	7,6 %
Grand Est	8,8 %

La part de la surface artificialisée en Champagne-Ardenne est en hausse légère mais continue entre 2009 et 2013. Elle s'élève en 2013 à 7,6 %, soit un peu moins qu'en région Grand Est (8,8%). Les disparités entre les 4 départements peuvent toutefois être conséquentes : si le taux d'artificialisation de la Marne s'élève à 10 %, celui de la Haute-Marne n'est que de 5,3 %.

Si on considère maintenant la surface artificialisée rapportée à l'habitant (tableau page suivante) ce dernier département est celui qui consomme en revanche le plus de m<sup>2</sup> par habitant (1818 m<sup>2</sup> par habitant). De même, avec 1465 m<sup>2</sup> de surface artificialisée rapportée à l'habitant, la Champagne-Ardenne consomme plus de surface artificialisée par habitant que la région Grand Est (919 m<sup>2</sup> par habitant en 2013).

**Surface artificialisée rapportée à l'habitant (en m<sup>2</sup>/hab.)**

Source : SoeS et INSEE (RP)

	<b>2009</b>	<b>2011</b>	<b>2013</b>
Ardennes	1269	1279	1295
Aube	1455	1465	1466
Marne	1422	1435	1436
Haute-Marne	1762	1799	1818
Champagne-Ardenne	1444	1458	1465
Grand Est	906	914	919